

Mon espace santé - Usages possibles en fonction du statut du profil utilisateur

Un profil Mon espace santé est activé lorsque l'utilisateur s'est connecté au moins une fois avec vérification de la Carte Vitale à l'activation. Il peut alors commencer à utiliser les fonctionnalités de Mon espace santé comme compléter son profil médical ou ajouter des documents à son dossier médical.

Toute personne qui ne s'est pas opposée à la création de son profil Mon espace santé se verra automatiquement créer son profil et en sera notifiée par email ou courrier. Les acteurs de santé peuvent dès lors alimenter des documents et envoyer des messages. Pour les consulter, l'utilisateur doit activer son profil.

	Envoi d'un message dans la messagerie sécurisée de Mon espace santé	Alimentation de Mon espace santé avec 1 document (via le DMP)
<p>Le patient a activé son profil Mon espace santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le professionnel peut envoyer un message au patient ✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation ✓ Le patient peut y répondre en se connectant à son profil Mon espace santé 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le profil Mon espace santé du patient est alimenté ✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation ✓ Le patient peut consulter le document en se connectant à son profil Mon espace santé
<p>Le patient n'a pas activé son profil Mon espace santé mais son profil a été créé automatiquement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le professionnel peut envoyer un message au patient ✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'assurance maladie (AM) ✉ L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'AM reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier 🔒 L'utilisateur doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le message 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le profil Mon espace santé du patient est alimenté ✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'assurance maladie (AM). ✉ L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'AM reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé par courrier 🔒 L'utilisateur doit activer son profil Mon espace santé pour consulter le document
<p>L'utilisateur s'est opposé à la création de son profil Mon espace santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Le message est envoyé mais le professionnel reçoit un message d'erreur en réponse à son message. ✗ Le patient n'est pas notifié 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Après avoir tenté d'alimenter le DMP de l'utilisateur, l'acteur de santé reçoit un retour automatique d'erreur dans son logiciel indiquant que le DMP est inexistant. Pour les acteurs alimentant via le webPS, il n'est pas possible d'alimenter un DMP inexistant. ✗ Le patient n'est pas notifié

👁️ Transparence et traçabilité pour les patients

Les actions réalisées par les acteurs de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont tracées et visibles par le patient. Le patient est notifié au 1er accès d'un PS à son DMP et à chaque ajout de document. Dans son historique d'activité, l'utilisateur peut voir l'ensemble des actions effectuées sur son profil Mon espace santé.